

---

Nombre de membres en exercice : 11

Séance du jeudi 03 décembre 2020

Le jeudi 03 décembre deux mille vingt, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le 26 novembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Catherine PRUNET, Maire, à la salle de quartier

Présents : Mme BEST C. ; Mme BOUYGUES G. ; M. BRUNET J. ; M. FOUQUET H. ; M. JOUANTOU F. ; Mme LAMOTHE M ; LESCOLE P. ; Mme PRACHT BRUNET L. ; Mme VALLET I. Procurations : M. BIENAYME A à Mme VALLET I.

Secrétaire : Mme BOUYGUES Gwénaëlle

Mme Le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : Renouvellement adhésion RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) Les membres acceptent à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **I. Approbation du compte rendu du 12 novembre 2020**

Approuvé à l'unanimité des membres présents

### **II. Délibérations :**

- Remboursement de la Taxe ordures ménagères par les locataires ; le calcul se fait sur la base locative de la taxe d'habitation

M. POGAR Stefan : 74 € ; Mme BRONDEL : 75 € ;

M. LASFARGUES : 69 € ; Mme TEYCHENE : 95 € ;

M. PRIEM /Mme LALANDE : 32 € (proratisé à la date d'entrée dans le logement).

Une demande d'individualisation pour les factures d'eau et d'assainissement sera faite au 01 janvier 2021 pour les locataires avec des compteurs principaux. Cette démarche auprès du SIAEP de Thémines permettra aux locataires de recevoir directement les factures, la mairie ne servira plus d'intermédiaire.

Cette démarche est validée par le conseil municipal à l'unanimité

- Lotissement du hameau des Vignes

Loi ELAN (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2020) : obligation de réaliser une étude géotechnique G1 pour les terrains du Hameau qui se trouvent sur une zone argileuse. Une étude de sol avait été réalisée lors de la mise en place du lotissement en 2010. Mais la loi Elan demande une étude géotechnique G1 par parcelle ce qui n'était pas le cas précédemment.

Un devis de 900 € TTC pour cette étude a été accepté le 19 novembre. Elle est obligatoire pour vendre un terrain. Nous avons été contactés par un constructeur pour un lot.

Achat d'une bande de terrain sur la parcelle A n°403 pour élargir le chemin d'accès au hameau. Le plan cadastral est consulté par les conseillers.

Cette parcelle appartient à M. et Mme ALBA, Bout du Lieu.

A la question, êtes-vous favorables à l'achat d'une bande de 1m (surface à préciser avec le géomètre) sur 100 mètres de long ? pour : 11 dont 1 procuration.  
Une proposition d'achat par la commune sera adressée à M. et Mme ALBA.  
La proposition est présentée aux conseillers qui apportent des précisions : à corriger sur le courrier de promesse d'achat de M et Mme Alba ; chemin des vignes du château (objet et lieu de localisation). Remplacer le mot « barrière » par « clôture ». Le courrier est validé par le conseil municipal.

Préciser que le géomètre et le notaire seront à la charge de la commune.

Le devis du géomètre GEA est de 814.80 € TTC, le bornage sera réalisé le 10 décembre. Un devis pour tailler la haie a été demandé à l'entreprise POUJADE, non reçu à ce jour.

### III. **Eglise : gardiennage et point sur la fondation du Patrimoine**

- Indemnités pour le gardiennage des églises communales, courrier du ministère de l'intérieur.

L'indemnité de gardiennage est versée au prêtre de Lacapelle Marival pour sa surveillance de l'église.

Après discussion, à la question : est-ce que vous êtes d'accord pour continuer à verser l'indemnité de gardiennage au prêtre de Lacapelle Marival ? Non à l'unanimité.

- Fondation du Patrimoine. Le bon de souscription pour la sauvegarde et restauration de l'église Saint Martin a été mis en place en 2014 : la convention entre la mairie et la Fondation du Patrimoine porte sur la confortation des maçonneries et sur l'assainissement des murs.

Ces travaux ont été réalisés en 2014 par la mairie. La demande pour débloquer les fonds, qui devaient être faite 6 mois après la fin des travaux, n'a pas été faite.

Après renseignements, des éclaircissements sur le fonctionnement de cette association et sur le versement des 4500 € collectés et de la subvention de la Fondation pour un montant de 2500 €, sont apportés aux conseillers municipaux. La demande de versement de la subvention a été faite le 24 novembre 2020. Le chargé de mission régional de la fondation du patrimoine, contacté par téléphone, nous a proposé de solder, ainsi, cette opération.

- Echanges avec l'association de Saint Martin le 28 octobre : point sur les travaux à faire, accord sur la restauration de la porte et la possibilité de mettre en place un sas, possibilité d'ouvrir l'Eglise en période estivale...

Les conseillers sont favorables à la restauration de la porte mais pas de création de sas et largement favorables pour une ouverture en journée de l'église d'avril à octobre. Il faut pour cela s'organiser : qui ouvre et qui ferme ? L'agent communal ou/et les membres de l'Association des Amis de St Martin ?

Nettoyage d'une petite pièce en entrant dans l'église mardi matin, le 8 décembre.

### IV. **Devis pour le changement des menuiseries extérieures au logement au-dessus salle des fêtes : COSTES, attente devis DELNAUD et LESTRADE**

Contacteur l'ABF pour savoir si on peut mettre du PVC ou alu de couleur anthracite et en fonction de la réponse demander d'autres devis.

Demande de devis pour pose de survitrage

## V. Adhésion au service Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Lot

Lecture de la proposition de la délibération, forfait annuel de 360 €.

La commune avait adhéré à cette convention en septembre 2018.

Ce service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » proposé par le CDG 46 permet à notre collectivité de bénéficier de leur expertise et de leurs moyens tant en personnel qu'en solution informatique. De plus la désignation du Délégué à la Protection des Données (DPD) constitue une obligation légale pour toute entité publique, il est donc possible de désigner le CDG 46 comme DPD « personne morale » de la collectivité.

Tous les conseillers sont favorables à ce renouvellement d'adhésion.

### - QUESTIONS DIVERSES

- Tableau récapitulatif du cout des travaux de rafraîchissement pour le logement au-dessus de la salle de quartier : 2 652.49 € TTC
- Ecoles de Gramat, projections des frais de fonctionnement, les couts devraient baisser :
  - Élémentaire 2019 : 691.60 €, en 2020 : 625.30 €
  - Maternelle 2019 : 1 845.60 €, en 2020 : 1 586.81 €Le secrétaire Général de Gramat voudrait mettre en place une convention unique avec les mairies (pour réduire la différence de prix entre les personnes domiciliées sur Gramat et personnes extérieures) fixant les modalités de répartition du prix du ticket de cantine entre les parents et les communes. Libre à chaque commune d'accepter la participation demandée.
- Plan Communal de Sauvegarde : mise à jour en cours ; personnes référentes dont les coordonnées seront communiquées en cas d'inondation, chute de neige importante entraînant un blocage de la route...Etablir une liste de personnes vulnérables, qui restera en interne.  
Plan consultable en mairie
- Journal communal et site internet en préparation de façon conjointe
- Cimetière :
  - ✓ Visualisation des plans et des emplacements libres, numérotation de toutes les tombes = obligation légale
  - ✓ A la question, êtes-vous favorables à la reprise des tombes abandonnées ? favorables : 11 dont 1 procuration. Procès-verbal d'abandon de tombes en cours.
  - ✓ Devis pour jointoiment du mur ouest où implantation du colombarium  
DELPON (61.60 m2): reçu  
DESCARGUES OLIVIER (76 m2) : reçu  
Dans l'attente du devis de l'entreprise ALIBERT
  - ✓ Travaux sur une stèle, où se trouve enterré l'abbé Amadiou, décédé en 1952. Les pierres de la base se désolidarisent. Qui paie : se renseigner auprès de l'évêché, tombe privée.
  - ✓ Colombarium de 6 cases (2 grandes urnes dans une case) avec un agrandissement possible de 12 cases : définir un emplacement. Un seul devis pour l'instant, dans l'attente d'autres devis déjà demandés.

- Etat des restes dus par les locataires
- Urbanisme :  
RU et CU information, les Vignes de Verdier, VAURS/CHARAZAC  
DP. Lafanayre, M. BIENAYME, construction d'un four à pain.
- Point sur les premières réunions des commissions thématiques du Grand Figeac et le Parc Naturel des Causses du Quercy  
M. FOUQUET n'a pas reçu la convocation pour la commission « planification-affaires sociales-service public » du 08 octobre, se renseigner auprès du Grand Figeac pour en connaître la raison.
- Des membres de l'association Culture et Patrimoine ont déposé un courrier pour signaler la destruction récente de sites enregistrés au dernier PLU du Petit Patrimoine vernaculaire : gariotte, grangette, chemin remarquable. Les membres pensaient que les sites inscrits au PLU ne devaient pas être touchés et détruits sans que la commune en soit avertie et donne son accord ou le rejette.  
Mme Le maire leur a confirmé que ce point est stipulé dans le PLU mais que ces biens étant situés sur une parcelle privée, intervenir semble compliqué. Mme Le Maire doit se rendre sur place pour se rendre compte de l'état du chemin communal.
- Cœur de village : une délibération a été prise en 2016 validant un périmètre « cœur de village », étude de ce périmètre sur la carte. Un changement de périmètre a été demandé au Grand Figeac : enlever la zone « des gouffres », où des travaux de mise en valeur sont prévus courant 2021 et la remplacer par la route allant de la boulangerie jusqu'à la RD 840.
- Tourniquet sur le pont en fer pour franchir l'Ouyse : après discussion sur l'utilité de ce tourniquet, à la question : êtes-vous favorables pour enlever le tourniquet sur le pont ?  
Favorables : 7 dont 1 procuration ; Abstentions : 3 ; contre : 1  
Avant d'enlever ce tourniquet, des panneaux seront mis en place pour alerter les usagers : « sol glissant »

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20

*Le Secrétaire,  
Municipal,*

*Le Maire,*

*Le Conseil*